

Licence 3^e année « Musique et Interprétation »

	UE	Semestre 5		Semestre 6	
		(ECTS) et coefs	Éléments constitutifs (EC)	(ECTS) et coefs	Éléments constitutifs (EC)
Enseignements disciplinaires	UE 1 - Enseignements fondamentaux Sorbonne	(9) 5 2 2	. Analyse XIX ^e siècle . Spécialité mus. appliquée - 1 . Spécialité mus. appliquée - 2	(8) 5 3	. Analyse XX ^e - XXI ^e siècles . Initiation à la recherche
	UE 2 - Enseignements pratiques PSPBB	(9)	. Discipline principale PSPBB	(9)	. Discipline principale PSPBB
Enseignements professionnalisants	UE 3 – Enseignements professionnalisants Sorbonne	(6) 2 2 2	. Notions générales de droit appliquées à la musique . Pédagogie 1 . Pédagogie 2	(7) 3 2 2	. Environnement institutionnel du musicien . Pédagogie 1 . Pédagogie 2
	UE 4 – Enseignements professionnalisants PSPBB	(4)	. Option DE PSPBB	(4)	. Option DE PSPBB
	UE 5 – Langue	(2)	Au choix : . Anglais PSPBB . Langue liste Faculté des Lettres	(2)	Au choix : . Anglais PSPBB . Langue liste Faculté des Lettres
		30		30	

UE : unité d'enseignement

EC : élément constitutif

ECTS : European Credits Transfer System



LETTRES
SORBONNE
UNIVERSITÉ
D.E.V.E.

CALENDRIER FACULTAIRE 2026 - 2027

adopté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université le 28 mai 2026

(hors écoles internes : Celsa et INSPÉ)

1^{er} semestre : du 14 septembre 2026 au 15 janvier 2027 inclus / 2nd semestre : du 25 janvier au 28 juin 2027 inclus

Fin d'année universitaire : le 30 septembre 2027,

ou le 13 décembre 2027 pour les M2 avec stages crédités d'ECTS, nécessitant la tenue d'un jury après le 30 septembre 2027

DEBUT D'ANNÉE UNIVERSITAIRE SUIVANTE

2026				2027											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1	1	1
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2	2	2
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3	3	3
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4	4	4
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5	5	5
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6	6	6
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7	7	7
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8	8	8
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9	9	9
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10	10	10
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11	11	11
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12	12	12
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13	13	13
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14	14	14
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15	15	15
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16	16	16
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17	17	17
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18	18	18
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19	19	19
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20	20	20
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21	21	21
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 J	22	22	22
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23	23	23
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24	24	24
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25	25	25
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26	26	26
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27	27	27
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28	28	28
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29	29	29
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30	30	30
31 S	31 S	31 J	31 J	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 L	31 S	31 M	31	31	31	31

8

ouverture Inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 1

18

ouverture Inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 2

- Licence et Master : périodes de cours
- Licence : périodes de révision tutorée pour Contrôle Mixte et Contrôle Terminal
- Examens : session initiale (2 périodes : janvier et mai)
- Examens : session de rattrapage S1 et S2 (juin)
- Jurys de Licence (y compris dérogatoires)
- Jurys de Master (y compris dérogatoires)
- Publication des résultats
- Interruption d'études
- Dimanches / Jours fériés

30

fin d'année
universitaire
2026-2027

13

fin d'année
universitaire
2026-2027 /
M2 stages jury
après fin sept.

Informations diverses

Liens essentiels

- **Faculté des Lettres** : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/>
- **UFR de Musique et Musicologie** : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-de-musique-et-musicologie>
- « **Je prépare ma rentrée 2026** » à la Faculté des Lettres (inscriptions administrative et pédagogique, etc.) : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/actualites/je-prepare-ma-rentree-2026>
- **ENT** : Espace Numérique de Travail (accès en haut à droite de la page d'accueil de la Faculté (« Vous êtes »)) : <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/index.html>
- Espace ENT « **Actualités** » de l'UFR de Musique et musicologie : <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/mon-ufr/musique-et-musicologie/actualites.html>
- Espace Moodle « Documentation pédagogique » de l'UFR de Musique et musicologie : <https://moodle-lettres-26.sorbonne-universite.fr/mod/folder/view.php?id=10308>

Directeur de l'UFR : Adrien Bourg

Directrice adjointe : Muriel Boulan ; **Directeur adjoint** : Martin Guerpin

Responsable de la Licence : Alexandre Cerveux

Responsable du parcours Musique et Interprétation (Licence, DU, DE) : Astrid Deschamps-Dercheu

Responsable administrative : Emily Gervais-Ledoux

Gestionnaire pédagogique, 5^e étage, bureau 516 : Lygie Jacquet

!! Adresse mail standard de tous les personnels de Sorbonne Université : prenom.nom@sorbonne-universite.fr

Contacts et référents égalité, lutte contre les discriminations, handicap, tutorat, échanges internationaux, et membres du conseil d'UFR : page de l'UFR de Musique et Musicologie / Rubrique « Contacts » :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-de-musique-et-musicologie/contacts-ufr-de-musique-et-musicologie>

Inscriptions administratives : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>

En cas de problème avec votre dossier administratif, contacter la scolarité, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :

<https://scolarite.contact.paris-sorbonne.fr/>

En cas de dysfonctionnement informatique, utiliser le formulaire de contact, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :

<https://etu-lettres-sos-ent.paris-sorbonne.fr/>

Examens

Dates des écrits consultables sur l'espace personnel de l'ENT, onglet « Scolarité ».

Dates et tableaux d'inscription pour les oraux consultables sur la page UFR de l'ENT courant décembre.

Modalité de contrôle des connaissances (MCC)

- Règlement aux études de l'Université
 - MCC générales de la Faculté
 - MCC spécifiques à l'UFR
- À CONSULTER IMPÉRATIVEMENT
disponibles dans la « Documentation pédagogique » de l'UFR

CCI : Contrôle continu intégral [pas de rattrapage possible] ; CT : Contrôle terminal ; CM (ou CMixte) : Contrôle mixte

Semaine de révisions tutorées : séances de révision pour les enseignements à CT ou CM, cours normaux pour les enseignements à CCI.

Règles de compensation

- Il y a compensation entre EC d'une UE ainsi qu'entre les UE 1 et 3 et les UE 2, 4 et 5 d'un même semestre. Pour qu'un semestre soit validé, il faut que la moyenne de l'UE 1 et 3 ET celle des UE 2, 4 et 5 soient égales ou supérieures à 10/20. La compensation s'exerce aussi à l'année entre les moyennes de chaque « bloc » (UE 1-3 ; UE 2, 4 et 5).
- Il est impossible d'améliorer au rattrapage un enseignement compensé.

Résultats

AJ : ajourné ADM : admis COMP : compensé AJAC : ajourné mais admis à continuer dans l'année suivante

Pour passer en S6, il faut avoir validé au moins 2 semestres des semestres S3, S4, S5.

- La moyenne d'une UE validée est conservée pour une durée illimitée dans le parcours d'inscription.
- La durée de conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 des EC est limitée à 4 ans.

Rattrapages : uniquement les enseignements à CT et CM, dans les UE non validées. Voir règles spécifiques pour les cours du PSPBB.

- Il n'y a pas de note éliminatoire ;
- Les EC d'une UE acquise ne peuvent être présentés à nouveau, même en vue d'améliorer une note ;
- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, on ne repasse que les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 10/20 ;
- La note de session de rattrapage se substitue à celle de session initiale (janvier ou mai), même si elle est inférieure à celle de session 1. Les notes des EC et des UE inférieures à la moyenne ne sont pas reportables en session 2 ; ne pas les repasser conduit à un zéro dans les matières concernées.